

**Certificat d'examen de type**  
**n° F-04-B-1043 du 23 septembre 2004**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E041193-D1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique**  
**trieur-étiqueteur type JagXtreme Expressweigh**  
**Classe Y(a)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

**FABRICANT :**

CARGOSCAN AS, NORWAY, GRENSEVEIEN 65/67, N-0663 OSLO (NORVEGE).

**DEMANDEUR :**

METTLER-TOLEDO S.A., 18-20, avenue de la Pépinière, 78222 VIROFLAY CEDEX (FRANCE).

**CARACTÉRISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur étiqueteur type JagXtreme Expressweigh ci-après dénommé « instrument » est destiné au pesage d'objets en fonctionnement continu : la charge est pesée en mouvement sur le dispositif récepteur de charge.

L'instrument est constitué par :

- 1° Un dispositif de convoyage permettant d'amener les objets à peser sur le dispositif récepteur de charge au moyen d'un dispositif transporteur à bande simple ou double, à courroie, ou à chaîne.
- 2° Un dispositif récepteur de charge comprenant notamment un dispositif transporteur de charge à bande, à courroie ou à chaîne, dont les dimensions maximales sont de 1600 mm x 940 mm . Ce transporteur de charge est fixé sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge.
- 3° Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 4 cellules de pesage faisant l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivrés par un organisme notifié au sein de l'Union européenne, à l'exception de capteurs à sortie numérique ou de capteurs avec bain d'huile.

Les caractéristiques du capteur doivent être compatibles avec celles du dispositif indicateur et de commande et avec celles de l'instrument complet et le coefficient de module  $p_i$  doit être inférieur ou égal à 0,7. Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité ont été réalisés sur un instrument équipé de ce type de capteur.

- 4° Un dispositif indicateur type JagXtreme faisant l'objet du certificat d'essai TC 2618 délivré par l'organisme notifié n° 122 (NMi, organisme notifié par les Pays-Bas).

# Projet - 23 août 2004

5° Un dispositif d'orientation des objets pe...

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants.

- Dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif
- Dispositif de réglage statique de la pente dont l'accès est protégé par le dispositif de scellement
- Dispositifs de mise à zéro :
  - \* dispositif de mise à zéro initial
  - \* dispositif semi-automatique de mise à zéro
  - \* dispositif automatique permanent de mise à zéro ; une mise à zéro doit avoir lieu lors de chaque cycle
  - \* dispositif de maintien de zéro
- Dispositifs de tare :
  - \* dispositif semi-automatique de tare
  - \* dispositif automatique de tare
  - \* dispositif de prédétermination de tare
- Dispositif de stockage des données
- Dispositif sélecteur de voies de pesage (jusqu'à 4)
- Dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes

- Portée maximale : Max = 60 kg
- Portée minimale : 20 e  
5 e pour les instruments destinés au pesage de colis postaux
- Echelon de vérification :  $e \geq 50$  g
- Nombre d'échelons :  $n \leq 1200$
- Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : 70 m/min
- Températures limites d'utilisation : - 10 °C à + 40 °C

### **SCELLEMENT**

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement décrit en annexe.

L'instrument intègre un logiciel dénommé "Expressweigh" implanté dans une mémoire Flash.

La partie à caractère légal de ce logiciel est identifiée par « JAGX\_B0\_1104 ».

En outre, le module indicateur est équipé d'un dispositif permettant d'indiquer, à intervalles de temps prédéterminés, qu'une opération de réglage de l'instrument est nécessaire. Cette fonction doit être rendue inactive en usage réglementé.

### **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification d'un instrument comporte les indications suivantes :

- Nom du fabricant
- Numéro de série et désignation du type de l'instrument
- Cadence maximale de fonctionnement (en nombre de charges par minute)
- Vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
- Tension de l'alimentation électrique en V



- Fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- Pression du fluide de transmission (si applicable)
- Numéro et date du présent certificat
- Indication de la classe d'exactitude
- Caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d)
- Températures limites d'utilisation : -10 °C, +40 °C

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION :**

L'instrument type JagXtreme Expressweigh peut être déplacé sur son lieu d'installation, il a subi avec succès des essais avec dénivèlement de 5 % (longitudinal et transversal).

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :**

La vérification primitive d'un instrument type JagXtreme Expressweigh est effectuée en une phase au lieu d'installation.

La preuve de la compatibilité des modules doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans le guide WELMEC 2 - révision 3 (octobre 2000).

Le demandeur tient les certificats relatifs aux modules à la disposition de la personne chargée de la vérification primitive.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML. ;
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R51 de l'OIML ;
- 5/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en annexe A6.8 de la recommandation R 51 de l'OIML lorsque la vitesse peut être réglée par l'utilisateur.

Les essais indiqués en 1/ et 2/ sont réalisés en mode statique.

Les essais indiqués en 3/, 4/ et 5/ sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 4/ et 5/ sont définies dans le paragraphe 2.5.2 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Plans et schémas déposés au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E041193-D1 et chez le demandeur.

**VALIDITÉ :**

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUE :**

En application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1<sup>er</sup> ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

**ANNEXES :**

- Scellement
- Photographie d'ensemble
- Vue du boîtier de commande et d'affichage

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

## SCELLEMENT

**Boîtier indicateur – arrière de la face avant : 2 possibilités**

**1<sup>ère</sup> possibilité : placement sur la partie**

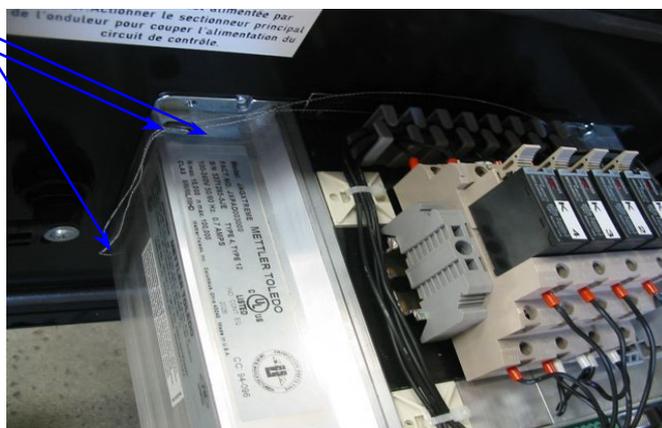
Scellement en 3 points (vis à tête)

Trou additionnel pour l'installation d'une vis à tête



**2<sup>ème</sup> possibilité : placement sur la partie latérale**

Scellement en 3 points (vis à tête)



## SCELLEMENT (suite)

**Face arrière du boîtier**

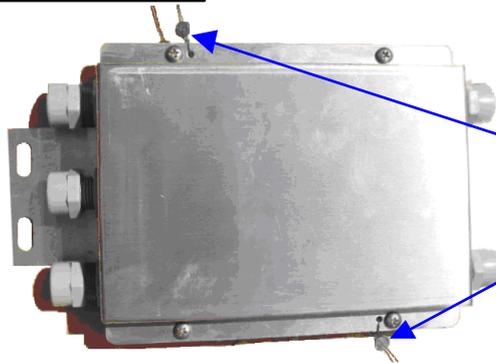
Vis à tête percée, plomb et fil perlé ou étiquette de scellement destinées à empêcher l'accès à un interrupteur

Scellement (vis à tête percée, plomb et fil perlé)



**Boîtier de jonction des capteurs**

Scellement  
(plomb et fil)



## Photographie d'ensemble

Les 2 photographies ci-dessous se rapportent au même type dans 2 configurations différentes



Convoyeur de l'unité de

Dispositif indicateur et de commande



# Présentation de la face avant du boîtier de commande et de visualisation

